

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 04.04.2025
Visible par le public jusqu'au: 04.07.2025
Numéro de publication: BA-VS10-000000795

Entité de publication

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität, Rue des Creusets 5, 1950 Sion

Mise en consultation publique des plans – Projet d'assainissement bruit dans le cadre du projet routier d'assainissement du passage à niveau du Fenalet sur la route cantonale H21BO St-Gingolph – Bouveret Jonction H144, Saint-Gingolph

Titre de la mise à enquête publique

Projet d'assainissement bruit dans le cadre du projet routier d'assainissement du passage à niveau du Fenalet sur la route cantonale H21BO St-Gingolph – Bouveret Jonction H144

Entité responsable

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Description du projet

Le Service de la mobilité, d'entente avec la commune de St-Gingolph, soumet à l'enquête publique **le projet d'assainissement bruit dans le cadre du projet routier d'assainissement du passage à niveau du Fenalet**, sur la route cantonale H21BO St-Gingolph – Bouveret Jonction H144, sur le territoire communal de St-Gingolph, pendant **trente** jours.

Ce dossier comprend :

- Une demande de reconsidération de allégement aux exigences de protection contre le bruit prononcé en date du 19 décembre 2024 concernant la H21BO, tronçon situé sur le territoire de la commune de St-Gingolph, conformément aux art. 17 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et 14 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, portant sur la demande d'adaptation de l'allégement octroyé par rapport à 8 bâtiments et 2 parcelles équipées, constructibles et non bâties.

Le présent dossier fait partie intégrante du dossier **Projet routier d'assainissement du passage à niveau du Fenalet**, sur la route cantonale H21BO St-Gingolph – Bouveret Jonction H144, sur le territoire communal de St-Gingolph, mis simultanément à l'enquête

publique, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 et 6 de la loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE) du 18 novembre 2010.

Visa

Franz Ruppen, conseiller d'Etat

Date de publication

Le 4 avril 2025

Moyen de droit / Consultation

Le dossier complet peut être consulté pendant ce délai à l'Administration communale de St-Gingolph, au Service de la mobilité (Bâtiment Mutua, Rue des Creusets 5, à Sion), ainsi qu'au Service de la mobilité, arrondissement 3 – Bas-valais (Rue du Léman 29bis, à Martigny).

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit, sous pli recommandé, au Conseil municipal de la commune de situation dans le délai de trente jours à compter de la présente mise à l'enquête publique.

Point de contact

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique

30 jours